

HPV. EN PARLER,
C'EST DÉJÀ SE PROTÉGER !



CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LES PAPILLOMAVIRUS
PROPOSÉE AUX ENFANTS DE 11 À 14 ANS.

Dès 11 ans, le vaccin
limite les risques de cancer
à l'âge adulte.



Suivi essentiel à la PRATIQUE VACCINALE



VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE



Toutes ces étapes doivent être validées pour réaliser la vaccination
Dans le cas contraire, PAS DE VACCINATION POSSIBLE.

- ☐ **Vérifier l'identité de l'élève** en lui demandant son **nom**, son **prénom** et sa **date de naissance**, son **code postal** puis contrôler **sa présence dans la liste des enfants à vacciner**.
- ☐ **Collecter le carnet de santé** ou **les photos de la page vaccinale sur Colibri** si le carnet est absent.
- ☐ **Vérifier les vaccins préalablement réalisés** dans le carnet de santé ou via Colibri.
- ☐ **Vérifier les autorisations parentales** : ☐ HPV **Rappel** : ☐ dTcaP ☐ Méningocoques ACWY à partir de janvier 2025 **Rattrapage** : ☐ ROR ☐ Hépatite B
- ☐ **Vérifier les schémas vaccinaux** : ☐ HPV **Rappel** : ☐ dTcaP ☐ Méningocoques ACWY à partir de janvier 2025 **Rattrapage** : ☐ ROR ☐ Hépatite B

Voir au verso

Au besoin : Mémos Omedit Vaccination

AVANT L'ACTE VACCINAL



- ☐ **Expliquer l'acte à l'enfant.**
- ☐ **S'assurer de l'état de l'enfant et de ses besoins** (stress, forme physique, ...) au besoin, l'apaiser ou l'isoler.
- ☐ **Vérifier la conformité du vaccin** : intégrité, aspect, etc.
- ☐ **S'assurer que les vaccins ont été conservés à la température requise** tout au long du transport et lors du stockage sur le site de vaccination.
- ☐ **S'assurer de la traçabilité du vaccin** (nom du vaccin, date de péremption, numéro de lot).

APRÈS L'ACTE VACCINAL



- ☐ **Assurer une surveillance de 15 minutes** en position allongée ou semi-assise au sol contre le mur à effectuer idéalement dans la même salle, avec l'installation de paravents ou de tout autre dispositif permettant l'intimité de l'espace de vaccination ou dans un espace très proche pour permettre à l'équipe mobile de vaccination d'intervenir rapidement en cas de repérage de signes inquiétants par les surveillants.
- ☐ **Assurer le suivi de l'élève** (suivi de l'élève, suivi de l'élève, suivi de l'élève).
- ☐ **Fournir de l'eau et un en-cas si besoin.**
- ☐ **Proposer un support pédagogique pour faire patienter l'élève.**
- ☐ **Renseigner au besoin une fiche d'analyse des vaccins à réaliser** si ils n'ont pas été réalisés et la transmettre à l'enfant pour remise aux parents ;
- ☐ **Compléter le carnet de santé** (ou, à défaut, une attestation de vaccination si l'enfant ne dispose pas du carnet "physique" à destination du médecin traitant et des parents) **ou une attestation de non-vaccination.**
Toutes les vaccinations (date, lieu, nom du vaccin, numéro de lot) doivent être tracées conformément aux bonnes pratiques dans les carnets de santé ou carnets de vaccination.
- ☐ **Tracer les vaccinations réalisées dans Colibri**
- ☐ **En cas d'évènement indésirable**, après la prise en charge médicale, **les déclarer** sur le portail de signalement : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Au besoin : mémo Omedit prise en charge de l'anaphylaxie

Pour tout complément d'information, se référer au cahier des charges à destination des centres de vaccination.

HPV. EN PARLER,
C'EST DÉJÀ SE PROTÉGER !



CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LES PAPILLOMAVIRUS
PROPOSÉE AUX ENFANTS DE 11 À 14 ANS.

Dès 11 ans, le vaccin
limite les risques de cancer
à l'âge adulte.



Décembre 2024

Rappel : schémas

VACCINAUX

VACCINATION

VACCINS

SCHÉMAS VACCINAUX

Pour les 11-14 ans
si la vaccination n'a
pas encore
été faite



HPV

Gardasil 9®

Schéma à **2 doses** espacées de **5 à 13 mois** (entre 11 et 14 ans révolus). Toute nouvelle vaccination doit être initiée avec le vaccin Gardasil 9® pour les personnes non antérieurement vaccinées (vaccins HPV non interchangeables). Toute vaccination initiée avec un vaccin doit être finalisée avec le même vaccin.

Méningocoques ACWY
(à partir de 2025)

Nimenrix®
ou
MenQuadfi® ou
Menveo®

Vaccination recommandée chez tous les adolescents, indépendamment de leur statut vaccinal entre 11 et 14 ans :
 1 injection

Dans le cadre du
rattrapage chez
les
11-14 ans



ROR
(rougeole,
oreillons,
rubéole)

M-M-RvaxPro®
ou
Priorix®

Pour être efficacement protégés contre la rougeole, **les adolescents devraient avoir reçu 2 doses** de vaccin ROR (délai d'un mois entre les doses) **après l'âge de 12 mois**, quels que soient les antécédents vis-à-vis des 3 maladies.
Voire 3 doses si vaccination initiée avant les 12 mois de l'enfant (délai d'un mois entre les doses)

Sinon, **rattrapage pour obtenir, au total, 2 doses de vaccin ROR** (voire **3 doses** pour les personnes ayant initié leur vaccination avant l'âge de 12 mois) avec un délai minimal d'un mois entre les doses, quels que soient les antécédents vis-à-vis des 3 maladies.

Respecter les contre-indications de chaque vaccin. Pour rappel, les vaccins ROR M-M-RvaxPro® et Priorix® sont des vaccins vivants atténués contre-indiqués chez les personnes immunodéprimées et les femmes enceintes.

POUR INFO

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite et coqueluche : un rappel est indiqué entre 11 et 13 ans.
- Hépatite B : un rattrapage vaccinal est recommandé chez les enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 15 ans révolus (pour les enfants non antérieurement vaccinés).

Définitions :

- Vaccination de rattrapage (OMS) : vaccination d'un individu qui, pour une raison quelconque, n'a pas reçu/a manqué les doses de vaccins auxquelles il peut prétendre, conformément au calendrier national des vaccinations ;
- Vaccination de rappel (Académie Nationale de Médecine) : injection de vaccin effectuée chez un sujet ayant déjà reçu une ou plusieurs injections vaccinales, afin de renforcer l'immunité acquise.

POUR EN SAVOIR PLUS



Synthèses d'information pour les professionnels

- Boîte à outils OMEDIT NA vaccination : autres mémos (HPV, méningocoques, ROR, ...) et jeux dédiés aux maladies à prévention vaccinale ;
- ARS Nouvelle-Aquitaine : Ressources et outils partenaires campagne HPV ;
- Vaccination-info-service version professionnelle : page dédiée aux Infections à Papillomavirus humains (HPV) ;
- E-cancer : Arguments clés vaccination HPV.

Réglementation et politiques vaccinales

- Calendrier vaccinal de l'année en cours : pages dédiées aux Infections à papillomavirus humains (HPV) ;
- Journal officiel : Décret n° 2024-499 du 30 mai 2024 relatif à la participation des assurés aux frais liés à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains ;



- Instruction interministérielle : N° DGS/SP/DGESCO/2024/87 du 5 juillet 2024 relative à l'organisation d'une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) au collège à partir de la rentrée 2024.



Données scientifiques

- Santé publique France : couvertures vaccinales, données épidémiologiques, données cliniques.



Évaluations des recommandations vaccinales et des vaccins

- HAS (avis) : Évaluation de la recherche des papillomavirus humains (HPV) en dépistage primaire des lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus et de la place du double immuno-marquage p16/Ki67.

